



Maintien et actualisation des compétences (MAC)

Programme

- Difficultés rencontrées dans l'année suite à des accidents
- Actualisation des gestes
- Révision du programme théorique et pratique
- Mise en situation des secouristes
- Révision des connaissances sur les risques de l'entreprise

Validation

- Examen final

Renouvellement

- Le MAC doit avoir lieu entre 12 et 24 mois après l'obtention du SST ; ensuite le renouvellement doit être effectué tous les 24 mois.

Informations obligatoires 15 jours avant la formation

- Le numéro Siret de l'entreprise
- Le nom et le prénom des stagiaires
- Le numéro de carte SST
- La date de formation continue ou initiale
- Les coordonnées du médecin du travail

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel

Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluation individuelle

Rappel de la législation

Article R 4224-15 Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

Article R 4224-16 En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.

Article R 4323-104 : L'employeur informe de manière appropriée les travailleurs devant utiliser des équipements de protection individuelle : 1° Des risques contre lesquels l'équipement de protection individuelle les protège

2° Des conditions d'utilisation de cet équipement, notamment les usages auxquels il est réservé

3° Des instructions ou consignes concernant les équipements de protection individuelle

4° Des conditions de mise à disposition des équipements de protection individuelle

Article R 4323-105 : L'employeur élabore une consigne d'utilisation reprenant de manière compréhensible les informations mentionnées aux 1° et 2° de l'article R. 4323-104.

Article R 4323-106 : L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate

comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement.

Preventech Formation

Tél : 01 44 09 70 44 / www.preventech.net



Durée

1 jours



Quantité

4 à 10 max.



Prérequis

Toute personne ayant suivi la formation de base S.S.T



Personnel concerné

Personnel désigné ou volontaire pour porter secours en cas d'accident.



Intervenants

Consultant incendie



Type

Intra-entreprise



Prix

780 € HT par groupe, soit 78 € HT par stagiaire pour un groupe de 10 personnes.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes à mobilités réduites, en situation d'handicap visuel, auditif ou mental. Veuillez nous contacter afin que nous puissions aménager et adapter votre formation.



Nous nous engageons à vous recontacter sous 72h ouvrées pour définir ensemble des dates de déploiement des formations.